

SPECIAL ELECTIONS FSU



Faisons vivre notre fédération, la FSU Votons !

Cette année scolaire est une année importante que ce soit pour le SNUipp et la FSU puisque leurs congrès nationaux sont amenés à se réunir respectivement en juin 2013 pour le SNUipp et en février pour la FSU. C'est à l'occasion de ces congrès que sont définies les orientations politiques de nos appareils syndicaux pour les trois années à venir. Ces débats ne peuvent pas avoir sans que nous en soyons nous-mêmes, en tant que syndiqués, partie prenante.

Aussi, dans un premier temps, nous vous invitons à participer au **vote national concernant la FSU** en préparation des congrès départemental (17-18 janvier 2013 à la maison des syndicats de Chalon sur Saône) et national (à Poitiers, du 11 au 15 février).

Plus d'information sur les enjeux et modalités de vote dans ce bulletin et dans le cahier spécial n°1, supplément du « Pour » n°163 d'octobre 2012 que vous avez reçu récemment.

Ne tardez pas, votez dès réception du matériel.

Nous comptons sur la participation du plus grand nombre !!!!!

Quels votes ? Pourquoi ?

Au niveau départemental

Une seule liste est présentée dans le département, il n'y a donc pas de vote.

Voir la liste et la profession de foi dans le **Chorus** n°100 ou sur le site de la FSU 71 (<http://sd71.fsu.fr>)

Au niveau national

Vote N°1: Orientation fédérale Nationale
Votez pour vos représentants au CDFN
(Instance délibérative nationale)

Voir listes présentées et professions de foi
(supplément FSU « Pour », cahier spécial n°1)

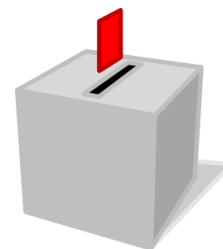
Vote N°2 : Rapport d'activité fédérale nationale
1. Prononcez-vous sur le rapport d'activité de la mandature qui vient de s'écouler.

Voir pages 4 à 11
(supplément FSU « Pour » cahier spécial n°1)

2. Choisissez pour 2 cas la fenêtre (A ou B) indiquant l'appréciation dans laquelle vous vous reconnaissez le mieux.

Voir **Chorus** n°100 ou sur le site de la FSU 71 (<http://sd71.fsu.fr>)

Comment voter ?



Complétez le bulletin de vote au dos

Glissez-le dans l'enveloppe de couleur

Glissez l'enveloppe de couleur dans l'enveloppe libre réponse adressée à la FSU-71 à Chalon

Complétez votre identité sur l'enveloppe libre réponse

N'oubliez pas de signer !!

Scrutin du 8 au 29 novembre
(Cachet de la poste faisant foi)

Organisation et fonctionnement de la FSU



Première fédération de la fonction publique

La FSU est composée de 23 syndicats nationaux ayant des tailles et des organisations variées.

Ces syndicats représentent des professions qui sont rattachées à différents ministères parmi lesquels on retrouve : l'enseignement et la recherche, la culture, la justice, les affaires étrangères, le ministère de l'intérieur, la santé, l'emploi et le travail... Le champ d'intervention de la FSU est donc large. De nombreux dossiers dépassent le cadre des syndicats nationaux et trouvent donc toute leur place dans les débats au sein de la FSU : Retraites, fonction publique (Statut, grille de rémunération ...), protection sociale, fiscalité, emploi, droits et libertés.... Un grand nombre de dossiers, notamment ceux qui sont portés de façon intersyndicale, sont traités par la FSU...

L'implication des syndicats et, à travers eux de leurs syndiqués, dans la FSU est donc essentielle!

La FSU dans le département

18 syndicats de la FSU ont des adhérents en Saône et Loire.

Dans le département, la FSU est pilotée par un Comité Délibératif Fédéral Départemental (CDFD) dont une partie de ses représentants est élue par les syndiqués.

(voir liste unitaire et profession de foi)

Fonctionnement de la FSU

Le Comité Délibératif Fédéral National (CDFN) est l'organe décisionnel de la FSU qui travaille dans le respect des orientations définies lors des congrès.

Ce CDFN (une centaine de membres) assure une représentation pluraliste et traduit la diversité des choix que les syndiqués expriment à travers le vote fédéral d'orientation.

Toute décision prise au sein de la FSU requiert une majorité de 70%

Le Congrès national se réunit tous les 3 ans afin de définir l'orientation générale de la fédération pour la mandature et élire un bureau national et un secrétaire général.

FSU et participation aux instances paritaires

Vos élus SNUipp représentent les enseignants du 1er degré en CAPD auprès de l'Inspecteur d'académie.

En revanche, dans un grand nombre d'instances paritaires, vos représentants du personnel le sont au titre de la FSU :

- ⇒ CTP (Comité technique paritaire) et CDEN dans le cadre des opérations de carte scolaire
- ⇒ CESR (Conseil économique et social régional)
- ⇒ SRIAS (Section régional Interministérielle d'action sociale)
- ⇒ CAAS (Commission académique d'action sociale)
- ⇒ CHS (Comité hygiène et sécurité)

FSU : Implication citoyenne et sociale

Depuis sa création, la FSU et ses militants sont très fortement impliqués dans tous les mouvements et associations qui militent pour une préservation des libertés individuelles et collectives en France et dans le monde : droits et libertés, discriminations, racisme, xénophobie, sexisme, Droits de l'Homme, paix et désarmement ; la prise en compte de question de société majeure comme le développement durable, la lutte pour le respect et l'extension des droits syndicaux, des garanties et libertés professionnelles, des droits sociaux.

La FSU défend les valeurs de démocratie, de laïcité dans tous ses aspects et toutes ses dimensions, de justice, d'égalité, de solidarité en partenariat avec le mouvement associatif afin de créer des espaces d'échanges, de réflexion et élaborer des initiatives communes.

La FSU fait partie des membres fondateurs de mouvements tels qu'ATTAC, le DAL (droit au logement), RESF....